

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-10-3

N° applicatif 3851

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Service habitat et développement

Service consulté

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET CENTRALITÉ EN ALSACE BOSSUE

Résumé : Il est proposé de renouveler le partenariat avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et les 3 centres bourgs de Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen, pour la redynamisation du territoire de l'Alsace Bossue. Ce partenariat implique le renouvellement du poste de «Chef de projet Centralité», poste cofinancé par la Collectivité européenne d'Alsace.

1. Contexte

Créé en 2018 par délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018, les postes de Chefs de projet « centralité » ont participé à la revitalisation des villes moyennes et des bourgs-centre. Il s'agissait d'actions inscrites dans le Plan Départemental de l'Habitat 67 (PDH67) pour impulser des démarches globales de développement des territoires.

Les Chefs de projet « centralité » travaillent en étroite collaboration avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace pour le développement de la politique de l'habitat auprès des partenaires et des territoires : animation, développement, appui à la stratégie des territoires.

Présents dans les locaux des collectivités partenaires (Communes ou EPCI), les Chefs de projet « centralité » permettent à la Collectivité européenne d'Alsace d'avoir des remontées de terrain concrètes et de repérer les opportunités de projet (biens vacants, îlots à réaménager, ...). Ces projets peuvent ensuite être réorientés vers les opérateurs de la Collectivité européenne d'Alsace (bailleurs sociaux, Procivis, etc.) ou le réseau d'ingénierie territoriale (ATIP, EPFA, CAUE, etc.).

Cette ingénierie a permis à la Collectivité européenne d'Alsace de mettre en réseau ses chefs de projet avec les chefs de projet Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville, et de développer, depuis septembre 2021, un réseau alsacien des chefs de projet.

Le bilan des 6 réunions déjà organisées est positif. Elles permettent de capitaliser les expériences, de mettre en relation les Chefs de projet avec le réseau d'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace. Grâce aux expériences de terrain, une boîte à outils a été créée avec des fiches de bonnes pratiques (commerces, habitat, espaces publics, etc).

Sur les 9 chefs de projets « centralité » prévus au PDH67 sur la période 2018-2021, 2 postes sont aujourd'hui occupés sur Erstein/Benfild, Brumath/Molsheim, avec un coût supporté à parts égales par la Collectivité européenne d'Alsace et les Collectivités partenaires.

2. Le poste de Chef de projet « centralité » sur l'Alsace Bossue

Le partenariat avec la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a été approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2019/035 du 4 février 2019 et élargi par délibération n° CP/2020/443 du 30 novembre 2020.

2 Chefs de projet se sont succédés sur ce territoire de 2019 à 2021 et ont permis l'aboutissement de plusieurs projets opérationnels dans le domaine de l'habitat et autour de la dynamisation des centres-villes, notamment :

- La mise en place d'une banque de données sur l'habitat (données sur les logements vacants, les logements sociaux, sur la précarité énergétique, etc.) ;
- La sensibilisation des élus sur la thématique de l'habitat ;
- Le déploiement d'une Maison de l'Habitat en lien avec les partenaires ;
- Des actions ciblées en faveur de la rénovation énergétique et du maintien à domicile de la population vieillissante ;
- La redynamisation des commerces et la lutte contre la vacance commerciale ;
- L'exploitation des données sur l'état du parc immobilier de la commune de Sarre-Union.

De nombreuses autres actions restent à mener, notamment sur la mobilisation des locaux vacants, la rénovation des logements, la redynamisation des commerces et l'appui à l'animation de la Maison de l'Habitat.

Le poste est vacant depuis le 1^{er} décembre 2021. La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et les 3 centres bourgs, Diemeringen, Drulingen, Sarre-Union, ont sollicité la poursuite du cofinancement d'un « Chef de projet Centralité » en le recentrant sur leur territoire, mettant en valeur la collaboration efficace avec la Collectivité européenne d'Alsace sur la redynamisation de la commune de Sarre-Union.

Il est proposé de recentrer le partenariat sur le territoire des 3 communes de Diemeringen, Drulingen, Sarre-Union, avec l'appui de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. En effet, cette intercommunalité est dépourvue de moyens en ingénierie et la Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de file de la solidarité des territoires, propose de conforter son rôle de soutien aux territoires en difficulté.

Le principe de co-financement du Chef de projet « Centralité » entre la Collectivité européenne d'Alsace et les collectivités restant inchangé, le renouvellement du poste pourrait être accordé selon les principes suivants :

- 50 % de financement par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- 50% de financement par les autres collectivités, sachant que la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue se chargera de répartir les frais entre les 3 bourgs centres.

La Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 2 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le renouvellement du poste de Chef de projet « Centralité », poste cofinancé à 50 % entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (qui se chargera de répartir les coûts entre les 3 centres bourgs : Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen) ;
- de solliciter la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 50 % d'un temps complet ;
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe au présent rapport, entre la Collectivité européenne d'Alsace, d'une part, et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et les 3 centres bourgs Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen, d'autre part, relative au déploiement d'un chef de projet « centralité » ;
- de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY